

MAIRIE



51, Route de la
DOLOMIE
34800 MOURÈZE

Procès verbal de la séance du 23 juillet 2024

Date de la convocation : 16 juillet 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Patrick-Albert JAURES

Présents : Patrick-Albert JAURES, Christiane CARLES, Eric PARDAILHE, Evelyne JOURDAIN ,
Thierry DUPLESSIS-KERGOMARD, Jean-Luc LOUAIZIL, Chantal PAULY, Céline VILLEBRUN,
Claudine DIDELET, Daniel PIOT

Absente : Stéphanie DURAND

Le quorum est atteint la séance est ouverte

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.
Est élue secrétaire de séance : Christiane CARLES

Ordre du jour:

- Aménagement d'un système de gestion d'automatisation des parkings visiteurs – Modification des tarifs.
- Vote des crédits supplémentaires – Décision Modificative au budget 2024
- Echange parcelle domaine privé de la commune avec parcelle propriétaire privé.
- Renouvellement contrat CAE
- Approbation du principe d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde
- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023
- Questions diverses

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 17 mai 2024.
Approuvé à l'unanimité des présents (8 voix pour).

18h40 arrivée de Céline VILLEBRUN – 18h50 arrivée de Evelyne JOURDAIN

Délibérations du conseil :

Objet : Aménagement d'un système d'automatisation et de gestion des parkings visiteurs (2024 25)

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 23 janvier 2024, avait décidé d'un aménagement des parkings visiteurs, entrée Est du village, au moyen d'un système d'automatisation des accès aux parkings et de gestion du paiement de la redevance de stationnement.

Une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Clermontais a été déposée.

Après différentes rencontres avec les services des Bâtiments de France pour validation de cet aménagement, il a été convenu avec les services de l'État d'une implantation future des bornes de paiement.

M. le Maire présente au Conseil les devis, réactualisés, pour cet aménagement, proposé par la Société IEM.

Montant total : 33 689,90 € HT (Appareils, services récurrents, formation, lot de maintenance...)

Coût annuel :

- Le coût des services récurrents pour chaque année, soit abonnement annuel, licences, service télécommunications multi-opérateurs, abonnement plateforme de gestion des FPS et RAPO ...pour un montant estimé à 11 035,00 € HT (inclus dans le montant HT précédemment indiqué).
- Le coût du contrat de maintenance pour visite annuelle et maintenance des horodateurs : 800,00 € HT par an.

M. le Maire propose :

- De confier à la société IEM, la fourniture, la mise en place et la maintenance des horodateurs ;
- De demander une aide auprès de la Communauté de Communes du Clermontais pour le projet présenté.

Approuvé (10 voix pour)

Objet : Vote de crédits supplémentaires -DM 001 (2024 26)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'intégrer les études concernant les travaux de l'aménagement de la place "le pré" du compte 2023 au compte 231. Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
231 (041)	Immobilisations corporelles en cours - Inventaire 156B	16608.00	
231 (041)	Immobilisations corporelles en cours- Inventaire 156B	4790.40	
203 (041)	Frais d'études, recherche, développement- Inventaire 156		16608.00
203 (041)	Frais d'études, recherche, développement - Inventaire 141		4790.40
TOTAL :		21398.40	21398.40

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Approuvé (10 voix pour)

Objet : Echange parcelle du domaine privé de la commune avec parcelle propriétaire privé - Déclassement et désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée AB 221 (2024 27)

Lors de la séance du 14 novembre 2023, M. le Maire avait fait part au Conseil de la demande de Mme GUIRAUD pour un échange de parcelle.

Mme GUIRAUD, souhaite échanger une parcelle dont elle est propriétaire, sise route de la Dolomie, cadastrée AB 117, d'une surface de 900 m², contre l'aménagement d'une place de stationnement jouxtant sa maison sise rue du cirque, cadastrée AB 47.

Cet aménagement se réalisera sur la parcelle communale cadastrée AB 221, en bourg centre,, d'environ 20m² (dimensionnement place handicapée min.3,50 X 5 mètres) dont la délimitation exacte sera effectuée par un géomètre expert.

Cette demande de la part de Mme GUIRAUD est liée à son handicap et difficulté de mobilité.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de procéder à cet échange, dont les frais de géomètre, de notaire et aménagement de la place de stationnement seront à la charge de la commune, au regard de la superficie de la parcelle cédée par Mme GUIRAUD.

Cet échange permettrait à la commune après débroussaillage de la parcelle AB 117 d'améliorer la visibilité pour les utilisateurs de la voie départementale et la qualité visuelle de l'entrée Est du village,

Il convient de déclasser et désaffecter une partie de la parcelle AB 221 (environ 20 m² suivant document d'arpentage) en vue d'une aliénation par échange,

Approuvé (10 voix pour)

Objet : Renouvellement contrat dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (2024 28)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes pour le poste du service technique :

1. Durée des contrats : 12 mois
2. Durée hebdomadaire de travail : 20 h
3. Rémunération fixée sur la base minimale du smic horaire multiplié par le nombre d'heures de travail

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale) et le contrat de travail à durée déterminée.

Approuvé (10 voix pour)

Objet- Approbation du principe d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Délibération reportée au prochain conseil par manque d'informations.

Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023 (2024 29)

Présentation de la synthèse du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023.

Approuvé (10 voix pour)

Projet à venir

- Étude phase 2 Aménagement place le pré (septembre/octobre) ;
- Aménagement parkings visiteurs (Octobre/novembre)

Questions diverses

Urbanisme

- NICOLE Olivier
Panneaux photovoltaïques
Favorable
- BOLLE Claude
velux
Favorable
- ORTEGA Thierry
Panneaux photovoltaïques
Favorable
- TOMMASINO Sonia
Permis construire maison individuelle
En instruction

Réunions

- Chantal réunion référents déchets et économie circulaire : 2 juillet 2024
- Christiane : réunion ouverture saison estivale avec le SMGS le 1er juillet
Respect du stationnement – Insister sur équipement lors des randonnées dans le cirque – Déclassement des circuits
- Patrick et Éric : Réunion OLD chemin communaux
Priorisation des chemins communaux qui donnent accès aux maisons – propriété agricole

Festivités :

- Sentier artistique : lundi 22 juillet

- Festival les Bacchanales du 24 au 27 juillet – inauguration le 25 juillet;
- Exposition Sophie Fardet au four jusqu'au 31 juillet ;
- 31 juillet : Parc des Courtinals projection film "Réconciliation dans le pas des cathares" ;
- 8 septembre : Los Morezols pétanque et repas

Congés personnels :

- Victor en congés du 1er au 23 août (besoin aide pour poubelles/arrosage...);
- Nathalie congés le jeudi 1er août/ tous les lundis d'août/ mardi 13 août.

Installation épicerie ambulante le mardi matin

Fin de la séance 19h58

La secrétaire de séance

Christiane CARLES



Le Président de séance

Patrick-Albert JAURÈS

